

**PV DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURBACH LE BAS  
SEANCE DU 28 mars 2024**

***PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE BOURBACH LE BAS  
DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 28 mars 2024***

Etaient présents : Monsieur BIHLER Christophe, Maire ;  
Messieurs BISCHOFF Claude et GENTZBITTEL Georges ; Mesdames JENN Sandrine et ULLRICH Marie-Laure, Adjoints au Maire ;  
Messieurs CUNIN Thomas, KOLB Pierre-Marie, ALGEYER Marc et RICHARD Geoffrey ;  
Mesdames WILLME-WOLFARTH Sandra, MEYER Martine, KUSTNER Claire et ROMINGER Laetitia

Absents excusés : Madame SCHNEIDER Lise et Monsieur COLLE Valentin  
A donné  
procuration : Madame SCHNEIDER Lise à Monsieur RICHARD Geoffrey  
formant la majorité des membres en exercice.

**POINT N° 1 : Désignation du secrétaire de séance :**

Monsieur Marc ALGEYER est nommé secrétaire de séance.  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et désigne Marc ALGEYER.

**POINT N° 2 : Approbation du compte-rendu de la séance précédente :**

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé, à l'unanimité, sans modification.

**POINT N° 3 : Approbation du compte administratif 2023 – Approbation du compte de gestion 2023 - Affectation du résultat**

**– Approbation du compte administratif 2023 :**

Mme JENN Sandrine, Adjointe au Maire chargée des Finances et du Budget, présente le Compte Administratif 2023 qui laisse apparaître les résultats suivants :

▪ **Section « Fonctionnement » :**

Résultat de l'exercice : excédent de :	224 421.46 €
Part affectée à l'investissement :	64 878.57 €
Résultat reporté de l'exercice 2022 : (excédent de)	64 878.67 €

Résultat de clôture de la section de fonctionnement : excédent de :	224 421.46 €
---	--------------

▪ **Section « Investissement » :**

Résultat de l'exercice : excédent de :	-181 042.58 €
Résultat reporté de l'exercice 2022 : (excédent de) :	68 487.40 €

Excédent de clôture de la section investissement : (déficit) :	-112 555.18 €
--	---------------

**Excédent global : 111 866.28 €**

Afin que le conseil municipal puisse délibérer sur la sincérité des comptes et approuver les résultats définitifs, M. le Maire et M. le Maire honoraire quittent la salle.

Le conseil municipal désigne Mme Sandrine JENN, 1ère Adjointe au Maire, pour assurer la présidence de la séance relative à ce point.

Aussi, sous la présidence de Mme Sandrine JENN, 1ère Adjointe au Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le compte administratif.

– **Approbation du compte de Gestion 2023**

Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, déclare à l'unanimité des membres présents et représentés que le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

– **Affectation du résultat**

Le conseil municipal,

- après avoir examiné le compte administratif 2023, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,
- constatant que le compte administratif 2023 fait apparaître les résultats suivants :

**A. Section de fonctionnement : excédent de 224 421.46 €**

**B. Section d'investissement :**

Considérant que les travaux à venir nécessitent une réserve de trésorerie, Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Report en section de fonctionnement, ligne 002 : **50 000.00 €**
- Affectation en réserves : article 1068 : **174 421.46 €**

L'ensemble du conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat.

### **POINT N° 4 : Budget Primitif 2024**

Le projet de budget primitif 2024 soumis à l'approbation du conseil municipal est présenté par Mme Sandrine JENN, Adjointe au Maire chargée des finances et du budget, selon le cadre budgétaire et comptable défini par l'instruction M57.

Une réunion de la commission des Finances s'est tenue en date du 18 mars 2024 et un avis favorable a été rendu. Aucune autre observation n'a été relevée lors de cette réunion.

Le projet de budget primitif pour l'année 2024 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme globale de 1 290 176.64 €, ventilée en section de fonctionnement pour 483 600.00 € et en section d'investissement pour 806 576.64 €.

#### **Section de fonctionnement : Dépenses :**

**Chapitre 011** - Charges à caractère général, regroupent

l'ensemble des dépenses relatives à la gestion administrative.

Ces dépenses globalisées s'élèvent à la somme de : **159 950.00 €**

**Chapitre 012** : Charges de personnel, regroupe l'ensemble des rémunérations et des charges sociales liées aux charges d'emploi.

Ces dépenses globalisées s'élèvent à : **195 000.00 €**

**Chapitre 65** : Autres charges de gestion courante : indemnités des élus, aide sociale, service d'incendie, contribution aux organismes de regroupement, subventions versées aux associations :

**93 450.00 €**

**Chapitre 014** : Atténuation de charges

**6 700.00 €**

**Chapitre 66** : Charges financières : (intérêts des emprunts, escomptes sur ventes de bois) :

**13 000.00 €**

**Chapitre 67** : Charges exceptionnelles

**500.00 €**

**Chapitre 023** : Virement à la section d'investissement :

**0.00 €**

**Chapitre 022** : Dépenses imprévues :

**0.00 €**

**Chapitre 042** : Opérations d'ordre entre sections :

**15 000.00 €**

**Soit un total de : 483 600.00 €**

#### **Section de fonctionnement : Recettes**

**Chapitre 70** : Vente de produits et de services (coupe de bois, droits de chasse et de pêche, recouvrement frais de chauffage) :

**68 710.00 €**

**Chapitre 73** : Impôts et taxes :

**297 912.00 €**

**Chapitre 74** : Dotations et participations :

**52 811.00 €**

**Chapitre 75** : Autres produits de gestion courante :

**12 767.00 €**

<b>Chapitre 002</b> : Excédent antérieur reporté :	<b>50 000.00 €</b>
<b>Chapitre 013</b> : Atténuation de charges :	<b>1 100.00 €</b>
<b>Chapitre 77</b> : Produits exceptionnels :	<b>300.00 €</b>
<b>Soit un total de :</b>	<b><u>483 600.00 €</u></b>
<b>Section d'investissement : Dépenses :</b>	
<b>Chapitre 001</b> : Solde d'exécution d'investissement reporté :	<b>112 555.18 €</b>
<b>Chapitre 20</b> : Immobilisations incorporelles :	<b>7 500.00 €</b>
<b>Chapitre 21</b> : Immobilisations corporelles :	<b>466 521.46 €</b>
<b>Chapitre 23</b> : Immobilisations en cours (chalet / travaux AEP et EP)	<b>50 000.00 €</b>
<b>Chapitre 16</b> : Remboursement d'emprunts :	<b>65 000.00 €</b>
<b>Chapitre 041</b> : Transferts écritures	<b>105 000.00 €</b>
<b>Soit un total de :</b>	<b><u>806 576.64 €</u></b>
<b>Section d'investissement : Recettes</b>	
<b>Chapitre 13</b> : Subventions d'investissement :	<b>189 555.18 €</b>
<b>Chapitre 10</b> : Dotations :	<b>296 921.46 €</b>
<b>Chapitre 16</b> : Emprunt et dettes assimilées :	<b>200 000.00 €</b>
<b>Chapitre 021</b> : Virement de la section de fonctionnement :	<b>0.00 €</b>
<b>Chapitre 024</b> : Mise en concession :	<b>100.00 €</b>
<b>Chapitre 040</b> : Opérations d'ordres :	<b>15 000.00 €</b>
<b>Chapitre 041</b> : Opérations patrimoniales :	<b>105 000.00 €</b>
<b>Chapitre 01</b> : Résultat reporté :	<b>0 €</b>
<b>Soit un total de :</b>	<b><u>806 576.64 €</u></b>

Le conseil municipal est informé qu'il pourra compléter ou adapter les inscriptions budgétaires aux décisions de gestion qu'il aura arrêtées (par des décisions modificatives)

Puis M. le Maire passe au vote à main levée du budget primitif 2024 qui est approuvé à l'unanimité tel que présenté.

**\*Subventions aux associations**

Il est proposé les attributions suivantes :

Associations	Subvention 2023 Pour Mémoire	Subvention 2024
RCSC	500.00 €	500.00 €
Union Départementale des Sapeurs-Pompiers	0.00 €	0.00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers de Sentheim		370.00 €
Amis de la Nature	350.00 €	0.00 €
Association de Pêche et de Pisciculture	370.00 €	370.00 €
SOLEN	370.00 €	370.00 €
GENERATION BURCKLE	370.00 €	370.00 €
LES ROBAS DES BOIS	370.00 €	370.00 €
APALIB	110.00 €	110.00 €
Club Vosgien Masevaux	110.00 €	110.00 €
Conseil de Fabrique	370.00 €	370.00 €
Les Trolls	55.00 €	55.00 €
La ligue contre le cancer	110.00 €	110.00 €
CARITAS Alsace		60.00 €
Restaurants du Cœur	110.00 €	60.00 €
Association des Œuvres Scolaires	250.00 €	250.00 €
ACCORD 68	55.00 €	55.00 €
La maison de la géologie Sentheim	110.00 €	110.00 €
BOURB'ACTIV	370.00 €	370.00 €
ARTS MARTIAUX	370.00 €	0.00 €
Centre Socio Culturel du Pays	3 500.00 €	11 695.00 €
	<b>7 850.00 €</b>	<b>15 705.00 €</b>

Mme Sandra WILLME WOLFARTH informe le conseil municipal que l'association BOURB'ACTIVE va certainement cesser ses activités, aussi l'assemblée décide de partager la subvention allouée entre Caritas Alsace, La ligue contre le cancer et les Restaurants du cœur, à part égales. L'ensemble du conseil municipal approuve à l'unanimité l'attribution des subventions telle que présentée dans le tableau.

### **POINT N° 5 : Fixation des taux de la fiscalité locale 2024**

Mme JENN Sandrine, Adjointe au Maire chargée des Finances et du Budget, présente au conseil municipal l'état de notification des taux et bases d'imposition établi par les services fiscaux qui se présente comme suit :

Après en avoir discuté, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de voter les taux ainsi : (maintien des taux de 2023)

- Taxe d'habitation : **6.20%**
- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : **22.75%**
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : **62.12 %**.

### **POINT N° 6 : Rythmes scolaires**

En accord avec le conseil d'Ecole Monsieur le Maire propose le maintien des horaires actuelles.

Monsieur le Maire propose de demander à l'Inspection de l'Education Nationale et à la DASEN (Direction Académique des Services de l'Education Nationale), le maintien de la semaine des 4 jours pour l'école élémentaire de BOURBACH-LE-BAS et suggère de garder les mêmes horaires d'ouverture tel que délibéré en 2021, comme suit :

**LUNDI-MARDI-JEUDI-VENDREDI**  
**8H10-11H25 et 13H20-16H05**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **Approuve le maintien des horaires actuelles telles que présentées**

### **POINT N° 7 : Fonds de concours : Travaux de plantations/Travaux bâtiment salle de plein air / Complément cuisine Salle du Lierenbuckel / Panneaux de signalisation**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 5 du 26 janvier 2022, l'avenant n°4 au pacte fiscal et financier 2015-2026, le Conseil Municipal avait approuvé le pacte fiscal et financier 2015-2026.

Les fonds de concours peuvent être affectés au financement d'opérations d'équipement ou de dépenses de fonctionnement liées à des équipements existants.

Il appartient au Conseil Municipal d'arrêter les opérations présentées au titre des demandes de fonds de concours liées au pacte, ainsi que leur plan de financement et de solliciter un fonds, qui ne peut excéder 50 % du montant restant à charge de la commune (montants HT pour les dépenses d'investissement et TTC pour les dépenses de fonctionnement, sauf si ces dernières bénéficient d'une récupération de la TVA de plein droit ou sur option, les montants devant alors être mentionnés HT).

Monsieur le Maire propose de retenir les dépenses d'investissement liées à :

#### **1. Travaux de plantation :**

Exercice 2022/2023 :

Total 985.00€ HT soit 1 182.00€ TTC

#### **DECISION**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **Approuve** l'opération de travaux de plantation et son plan de financement, se présentant comme indiqué en annexe jointe à la présente délibération ;
- **Sollicite** de la Communauté de Communes l'attribution d'un fonds de concours de **492.50 €** pour cette opération, dans le cadre du règlement d'intervention des fonds de concours annexé au pacte fiscal et financier ;
- **Charge** le Maire ou son représentant de signer toutes pièces correspondantes.

## **2. Travaux bâtiment salle de plein air**

Exercice 2022 :

Total 1 108.61 € HT soit 1 330.37€ TTC + peinture 3 644.44 € HT soit 4 373.33€ TTC

### **DECISION**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **Approuve** l'opération de travaux au bâtiment salle de plein air et son plan de financement, se présentant comme indiqué en annexe jointe à la présente délibération ;
- **Sollicite** de la Communauté de Communes l'attribution d'un fonds de concours de **2 376.52 €** pour cette opération, dans le cadre du règlement d'intervention des fonds de concours annexé au pacte fiscal et financier ;
- **Charge** le Maire ou son représentant de signer toutes pièces correspondantes.

## **3. Complément cuisine salle du Lierenbuckel :**

Exercice 2022 :

Total 1 056.32 € HT soit 1 267.58 € TTC

### **DECISION**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **Approuve** l'opération de complément cuisine salle du Lierenbuckel et son plan de financement, se présentant comme indiqué en annexe jointe à la présente délibération ;
- **Sollicite** de la Communauté de Communes l'attribution d'un fonds de concours de **528.16 €** pour cette opération, dans le cadre du règlement d'intervention des fonds de concours annexé au pacte fiscal et financier ;
- **Charge** le Maire ou son représentant de signer toutes pièces correspondantes.

## **4. Panneaux de signalisation :**

Exercice 2022 :

Total 3 562.86 € HT soit 4 275.43€ TTC

### **DECISION**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **Approuve** l'opération de panneaux de signalisation et son plan de financement, se présentant comme indiqué en annexe jointe à la présente délibération ;
- **Sollicite** de la Communauté de Communes l'attribution d'un fonds de concours de **1 781.43 €** pour cette opération, dans le cadre du règlement d'intervention des fonds de concours annexé au pacte fiscal et financier ;
- **Charge** le Maire ou son représentant de signer toutes pièces correspondantes.

## **POINT N° 8 : Nomination d'un conseiller délégué**

### **Désignation des conseillers municipaux délégués**

Comme le précise l'article L 2122-18 du CGCT : *“Le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation à des membres du conseil municipal.”*

Il n'y a pas d'obligation de nommer des conseillers municipaux délégués dans un conseil municipal, **mais des conseillers délégués peuvent donc être nommés par arrêté du maire**. Ils ne font pas l'objet d'une élection, contrairement aux adjoints. **Et cette nomination peut intervenir à tout moment du mandat.**

**Monsieur Geoffrey RICHARD nommé conseiller délégué lors de la séance du 23 mai 2020, et Monsieur Georges GENTZBITTEL nommé conseiller délégué lors de la même séance et élu 4<sup>ème</sup> adjoint lors de l'élection du 28 février 2024**, le Maire propose de nommer un deuxième conseiller délégué en remplacement de Monsieur Georges GENTZBITTEL. Il propose Madame Martine MEYER, qui accepte cette fonction.

Madame Martine MEYER est désignée conseillère municipale déléguée en charge de l'environnement, du fleurissement et de l'embellissement du village.

## **POINT N° 9 : Divers et communication.**

\*Monsieur le Maire propose que les représentants des syndicats soient dorénavant les suivants suite aux nouvelles élections du 28 février 2024 :

### **Désignation des délégués de la commune dans les syndicats intercommunaux et organismes divers**

#### **1. Communauté de Communes du Pays de Thann :**

Le Maire rappelle les nouvelles règles de représentativité de la commune au sein de la Communauté de Communes Thann Cernay.

Le Maire est d'office désigné Conseiller Communautaire et son 1<sup>er</sup> Adjoint est désigné suppléant.

Siègera donc au sein de la CCTC : Christophe BIHLER, Maire.  
La suppléance sera assurée par Mme Sandrine JENN, 1<sup>er</sup> Adjoint.

#### **2. Syndicat Mixte Thann Cernay : désignation d'un délégué et d'un délégué suppléant :**

Le Maire rappelle que c'est la Communauté de Communes de Thann-Cernay qui désigne par délibération les délégués au SMTC, sur proposition du conseil municipal. Le Conseil Municipal propose Thomas CUNIN en tant que délégué titulaire et Claire KUSTNER en tant que déléguée suppléante, qui siégeront au SMTC à la CCTC.



**3. Syndicat Départemental d'Electricité : désignation d'un délégué :**

Le Conseil Municipal désigne Christophe BIHLER en tant que délégué auprès du Syndicat Départemental d'Electricité.

**4. Brigade Verte : désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant :**

Le Conseil Municipal désigne Georges GENTZBITTEL en tant que délégué titulaire et Geoffrey RICHARD en tant que délégué suppléant.

**5. Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges : désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant :**

Le Conseil Municipal désigne Thomas CUNIN en tant que délégué titulaire au sein du PNRBV et Geoffrey RICHARD en tant que délégué suppléant.

**6. Conseil d'Ecole :**

Le Conseil Municipal désigne Marie-Laure ULLRICH ET Sandra WILLME WOLFARTH pour représenter la Commune au sein du Conseil d'Ecole, le Maire étant membre de droit.

**7. Correspondant Défense :**

Le Conseil Municipal désigne Claude BISCHOFF dans le rôle de « correspondant défense ».

**8. Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Doller : désignation de deux délégués : EPAGE DOLLER**

Le Conseil Municipal désigne Georges GENTZBITTEL et Marc ALGEYER en tant que délégués au sein du SMABD.

**9. Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées au sein de la Communauté de Communes Thann/Cernay  
C.L.E.T.C**

Le Conseil Municipal désigne Sandrine JENN et Valentin COLLE en tant que délégués au sein de la C.L.E.T.C.

\*Monsieur le Maire souhaite une bonne retraite à Mme Josiane JENN qui a fait valoir ses droits à la retraite au 1<sup>er</sup> avril 2024. Une personne de Bourbach-le-Bas a été recrutée pour la remplacer, à raison de 16 heures par semaine.

\*Monsieur le Maire informe qu'une subvention de 100 000.00€ a été attribuée à la commune par la CEA pour les travaux AEP et EP.

\*Monsieur le Maire confirme que la chasse aux œufs se déroulera le 29 mars 2024, elle concerne les enfants de 0 à 12 ans.

\*Monsieur le Maire précise que la journée citoyenne se déroulera le 21 septembre 2024 et comme à l'accoutumée l'opération village propre se déroulera à ce moment-là.

\*Monsieur le Maire informe qu'une visite à l'EHPAD a été organisée pour rendre visite aux aînés, un chocolat leur a été offert.

\*Monsieur le Maire informe qu'un nouveau camion pizza prendra place au marché paysan à compter du 12 avril 2024.

\*Monsieur Geoffrey RICHARD suggère que des décorations à l'effigie des jeux olympiques soient disposées dans le village.

Monsieur Pierre-Marie KOLB déclare que la commune a été sélectionnée pour l'opération « Village Avenir ».

\*Monsieur Thomas CUNIN fait le compte-rendu des réunions SMTC et SMBVD auxquelles il a assisté.

\*\*\*\*\*

La date de la prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 05 juin 2024 à 19h00.  
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Maire lève la séance à 20h25.

Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil  
Municipal de la Commune de BOURBACH LE BAS  
de la séance du 28 mars 2024

**ORDRE DU JOUR**

POINT N° 1 : Désignation du secrétaire de séance

POINT N° 2 : Approbation du procès-verbal de la séance précédente

POINT N° 3 : Approbation du compte administratif 2023 – Approbation du compte de gestion 2023 -  
Affectation du résultat

POINT N° 4 : Budget Primitif 2024

POINT N° 5 : Fixation des taux de la fiscalité locale 2024

POINT N° 6 : Rythmes scolaires

POINT N° 7 : Fonds de concours : Travaux de plantations/Travaux bâtiment salle de plein air /  
Complément cuisine Salle du Lierenbuckel / Panneaux de signalisation

POINT N° 8 : Nomination d'un conseiller délégué

POINT N° 9 : Divers et communication